



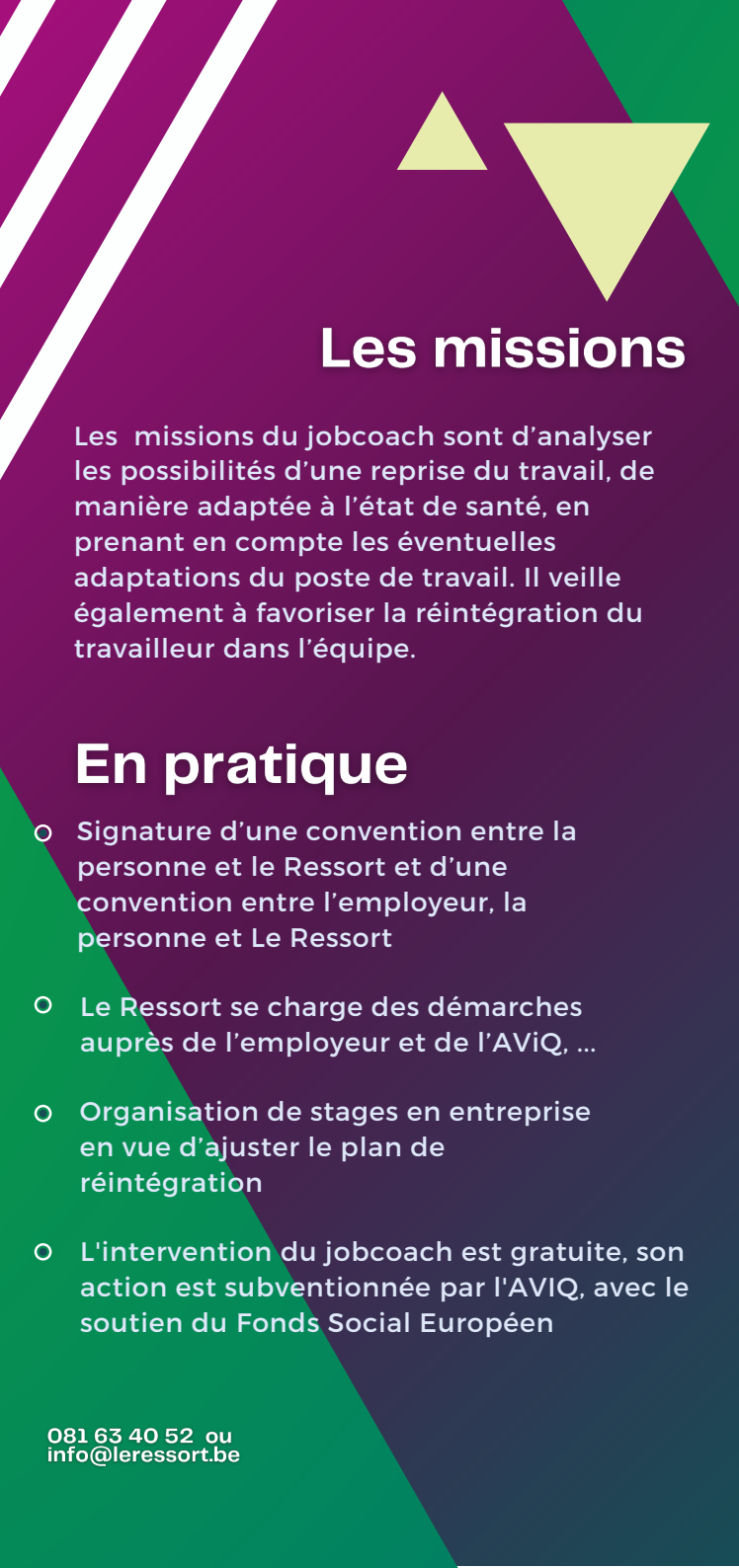
Soutien à la réintégration au travail à destination des personnes cérébrolésées

Le jobcoaching est destiné aux personnes en incapacité temporaire, souhaitant réintégrer leur poste, de préférence chez leur employeur et moyennant des aménagements ou à défaut, chez un autre employeur.

Le jobcoaching a également pour objectif d'aider les employeurs et la hiérarchie à gérer les difficultés rencontrées lors de la réinsertion professionnelle des personnes précédemment en incapacité.

081 63 40 52 ou
info@leressort.be





Les missions

Les missions du jobcoach sont d'analyser les possibilités d'une reprise du travail, de manière adaptée à l'état de santé, en prenant en compte les éventuelles adaptations du poste de travail. Il veille également à favoriser la réintégration du travailleur dans l'équipe.

En pratique

- Signature d'une convention entre la personne et le Ressort et d'une convention entre l'employeur, la personne et Le Ressort
- Le Ressort se charge des démarches auprès de l'employeur et de l'AViQ, ...
- Organisation de stages en entreprise en vue d'ajuster le plan de réintégration
- L'intervention du jobcoach est gratuite, son action est subventionnée par l'AViQ, avec le soutien du Fonds Social Européen